

COLLECTION
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

dirigée par Fabrice Picod
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

COLLOQUES

9

DANS LA FABRIQUE
DU DROIT EUROPÉEN

Scènes, acteurs et publics
de la Cour de justice
des Communautés européennes

Sous la direction de

PASCAL MBONGO

et

ANTOINE VAUCHEZ

*Cet ouvrage est publié avec le soutien
de la Mission Droit et Justice*

BRUYLANT
BRUXELLES
2 0 0 9

ISBN 978-2-8027-2747-7

D / 2009 / 0023 / 54

**© 2009 Établissements Émile Bruylant, S.A.
Rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles.**

Tous droits, même de reproduction d'extraits, de reproduction photomécanique ou de traduction, réservés.

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Préface , par Georges VANDERSANDEN	XI
Introduction : le «contentieux communautaire», entre droit, science politique et sociologie du droit , par Pascal MBONGO	1
 PARTIE I. LES MILIEUX JUDICIAIRES EUROPÉENS. ACTEURS ET RÉSEAUX DE COOPÉRATION 	
Sous la robe du juge. Le recrutement social de la Cour , par Antonin COHEN	11
I. – AUX ORIGINES DE LA COUR : LA FORMATION D’UNE ÉLITE JURIDICTIONNELLE TRANSNATIONALE	14
II. – LA COUR DANS LE CHAMP JURIDIQUE INTERNATIONAL : LA DIFFÉRENCIATION DES CAPITAUX	19
III. – QUELQUES TENDANCES DE LONGUE DURÉE	27
Le dialogue des juges. Les interactions entre le TPICE et la Cour , par Maria FARTUNOVA	31
I. – LA CONTRIBUTION DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE LA COUR À LA COHÉRENCE ET À L’ÉVOLUTION DU SYSTÈME JURIDICTIONNEL	37
A. – <i>Une articulation des compétences juridictionnelles aménagée</i>	37
B. – <i>Une consolidation des principes gouvernant le fonctionnement de la justice communautaire</i>	42
1° Une justice de qualité offrant des garanties aux justiciables	43
2° Une justice de qualité dans un délai raisonnable	45
II. – LA CONTRIBUTION DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE LA COUR À LA COHÉRENCE DE LA JURISPRUDENCE ET À L’ÉVOLUTION DU DROIT DE L’UNION	46
A. – <i>Le pourvoi, moyen d’assurer la cohérence de la jurisprudence</i>	47
B. – <i>La technique «des citations croisées», instrument nouveau pour la cohérence de la jurisprudence</i>	49

	PAGES
Les stratégies contentieuses des États devant la Cour, par Marie-Pierre GRANGER.	53
I. – CONTRÔLE ET COERCITION CONTRE ARGUMENTATION ET PERSUASION : VISIONS ALTERNATIVES DU PROCESSUS DE DÉCISION DE LA COUR	58
A. – <i>Les États membres et leurs « armes » contre la Cour.</i>	59
B. – <i>Le contentieux : un processus influençable par l'argumentation persuasive</i>	62
II. – LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES : DES « REPEAT-PLAYERS » INFLUENTS ?	66
A. – <i>L'importance de la coordination nationale : gérer Luxembourg, depuis la « maison ».</i>	66
1° L'appartenance ministérielle du service en charge du contentieux communautaire	67
2° Fonctions et pouvoirs du service en charge du contentieux commu- nautaire.	71
3° Mobiliser des ressources humaines et financières adéquates.	73
4° Des procédures internes efficaces.	80
5° La question linguistique	83
B. – <i>Stratégies contentieuses : objectifs, sélection, et rôles</i>	85
1° Objectifs d'influence, de défense et de contrôle	85
2° La sélection des affaires	88
3° Le « rôle » de la participation : défense des intérêts nationaux contre <i>amicus curiae</i>	92
4° Fréquence : l'« activisme » contentieux gouvernemental	93
5° La coordination entre les services contentieux des différents États membres et la constitution d'une communauté du contentieux européen	95
III. – EUROPÉANISATION, NATIONALISATION, ET LÉGITIMITÉ DU CONTENTIEUX EUROPÉEN	97
La diplomatie commune des cours européennes, par Laurent SCHEECK	105
I. – L'ÉMERGENCE D'UN DISCOURS DE SOLIDARITÉ CHEZ LES JUGES EUROPÉENS	108
A. – <i>Le dialogue des juges européens</i>	108
B. – <i>La diplomatie des forums juridiques</i>	111
C. – <i>La société des cours supranationales</i>	115
II. – LES SAVANTS ET LES COURS EUROPÉENNES	118
A. – <i>L'écriture d'une relation privilégiée.</i>	118
B. – <i>Les juges-professeurs</i>	122
C. – <i>La diplomatie académique</i>	124
III. – UNE ACTION POLITIQUE CONJOINTE	131

	PAGES
A. – <i>Intervenir dans des contextes hautement politisés</i>	131
B. – <i>Les juges-politiciens</i>	133

PARTIE II.

DANS LA FABRIQUE DU DROIT EUROPÉEN.
PROCÉDÉS ET PROCESSUS

Le raisonnement juridique de la cour et la théorie du droit, par Joxerramon BENGOTXEA	141
I. – LA FABRIQUE DES DÉCISIONS	141
II. – CRITÈRES DE QUALITÉ DANS LA COUR	144
III. – DÉCOUVERTE VERSUS JUSTIFICATION	147
IV. – LE MODÈLE DE DÉCISION	148
V. – JUSTIFICATION INTERNE ET THÈSE DE LA SEULE RÉPONSE CORRECTE	150
La fabrication de la jurisprudence communautaire, par Loïc AZOULAI	153
I. – L'ATELIER DE FABRICATION	155
II. – LES MATÉRIAUX DE FABRICATION	158
III. – LA LOGIQUE DES FORMULES JURIDIQUES	163
IV. – GOUVERNER PAR LA JURISPRUDENCE	167
La jurisprudence de la Cour au prisme de la science économique, par Anne-Lise SIBONY	171
I. – QUE REGARDENT LES ÉCONOMISTES ?	174
A. – <i>Les économistes ne regardent pas la jurisprudence</i>	174
B. – <i>Les économistes s'intéressent aux règles de droit</i>	176
C. – <i>Les économistes s'intéressent aux faits</i>	183
II. – QUE VOIENT LES ÉCONOMISTES ?	185
III. – LA RÉCEPTION PAR LA COUR DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE	190
L'influence de la Cour dans l'élaboration des traités européens, par Alain ONDOUA	199
I. – LA JURISPRUDENCE DE LA COUR, PRÉLUDE À CERTAINES MODIFICATIONS DES TRAITÉS COMMUNAUTAIRES	202

	PAGES
A. – <i>Des «révisions judiciaires» des traités consolidés par le «constituant» communautaire</i>	202
B. – <i>La jurisprudence relative aux droits fondamentaux codifiée dans les traités communautaires</i>	205
II. – LA COUR, GUIDE ET ACTEUR DE CERTAINES ÉVOLUTIONS DES TRAITÉS COMMUNAUTAIRES	208
A. – <i>La Cour, aiguillon de certaines modifications des traités</i>	208
B. – <i>Les contributions de la Cour à des Conférences intergouvernementales de révision</i>	212
Conclusion : le magistère de la Cour – une sociologie politique , par Antoine VAUCHEZ	217
I. – LA COUR DES «ANNÉES RÉVOLUTIONNAIRES» (ANNÉES 1960) : COHÉSION FORTE, CHARNIÈRES FAIBLES	222
A. – <i>«L'esprit maison»</i>	222
B. – <i>Le splendide isolement de la Cour</i>	224
C. – <i>La Cour ventriloque</i>	226
II. – UNIE DANS LA DIVERSITÉ ? LA COUR DANS SON «MONDE»	228
A. – <i>Un monde mosaïque</i>	230
B. – <i>Un capital judiciaire communautaire</i>	233
C. – <i>Un «art judiciaire» spécifique</i>	237
III. – COMMUNAUTÉS DE DESTIN ? LA COUR ET SES «ÉCOLOGIES CONTIGUËS» ..	239
A. – <i>L'écologie de la «méthode communautaire»</i>	240
B. – <i>L'écologie du «dialogue judiciaire»</i>	243
Index analytique	247

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

ETABLISSEMENTS EMILE BRUYLANT, société anonyme, Bruxelles
Prés.-Dir. gén. : JEAN VANDEVELD, av. W. Churchill, 221, 1180 Bruxelles